



# GOURNAY KARATE-DO



**GOURNAY KARATE DO**  
**Stade Jean-Claude BOUTTIER**  
**Place du marché**  
**93460 GOURNAY SUR MARNE**

**Monsieur le Maire de Gournay/Marne**  
**Mairie**  
**93460 Gournay sur marne**

**Courrier en Recommandé avec AR**

Gournay sur Marne  
le 07 juin 2011

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 1er juin 2011.

Vous y mentionnez un blocage au sein de notre Association, sans expliciter la nature de ce blocage. De plus, vous prétendez que cela portera préjudice aux pratiquants du Club.

Je vous invite donc à venir assister aux cours de Karaté et constater par vous-même qu'il n'y a aucun blocage de notre part et que les adhérents présents sont satisfaits de la pratique de leur sport.

Concernant le groupuscule de pétitionnaires, leur pétition est nulle et non avenue, et rend caduque toute demande légale de leur part.

Vous demandez la convocation d'une assemblée générale pour le 15 juin 2011, dans un courrier remis le 1er juin 2011 à 19H.

Je vous informe que :

1. Nos statuts énoncent le respect d'un délai de 15 jours entre la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale.
2. Je m'étonne et je m'interroge sur la faculté d'un élu à fixer arbitrairement la date d'une A.G. d'une structure de type privée. La mise à disposition d'une salle municipale pour pratiquer notre sport et le versement d'une subvention ne vous confèrent pas ce droit.

Vous nous demandez d'acter la démission du Bureau

Je m'étonne de nouveau d'une telle demande. En effet, nos courriers du 12 avril 2011 et du 18 mai 2011 vous informaient que le Bureau avait été élu régulièrement et qu'il était opérationnel.

Je vous informe donc une fois de plus que le Bureau n'a pas démissionné et n'a pas l'intention de le faire. En conséquence de quoi il nous est impossible d'acter la démission à laquelle vous faites allusion.

Vous nous menacez de retirer nos créneaux horaires en 2011-2012, "si une telle réunion" n'avait pas lieu.

Je vous informe que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu, comme c'est le cas chaque année depuis que je suis en fonction, à la date prévue par le Bureau (le Bureau est en train de dresser l'ordre du jour et de déterminer la date de cette A.G.O.).

Si vous estimez que cette Assemblée Générale Ordinaire que nous préparons ne correspond pas aux critères de ce que vous appelez "une telle réunion", alors votre menace de nous retirer les créneaux horaires pour la saison 2011/2012 devient de fait une sanction.

Nous vous demanderons dans ce cas, de bien vouloir justifier très explicitement cette sanction, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le message que nous délivrerons par la suite aux adhérents et aux Gournaysiens.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric HORVATH Président

**Copies :M. Le Préfet de Seine StDenis**  
**M. Schlegel et M. Aubert**  
**Associations de Gournay/Marne**

Gournay Karaté-Do - Stade Jean-claude Bouttier - Place du marché, 93460 Gournay sur Marne  
Website: <http://www.gournaykaratedo.fr/> Adresse mail: [gournaykaratedo@yahoo.fr](mailto:gournaykaratedo@yahoo.fr)